

**Callaway Golf^{MD} – Jeu instantané Grattez et gagnez « Passez en mode Rogue »
Règles officielles**

AUCUN ACHAT, NI PAIEMENT DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT NI DÉMONSTRATION N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT, UN PAIEMENT DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT OU UNE DÉMONSTRATION N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. CE CONCOURS EST CONÇU POUR UNE PARTICIPATION SEULEMENT AU CANADA ET SERA RÉGI PAR LES LOIS DU CANADA. NE PARTICIPEZ PAS SI VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE OU N'HABITEZ PAS LE CANADA AU MOMENT DE LA PARTICIPATION. NUL LÀ OU LA LOI L'INTERDIT.

LE JEU COMMENCE À 5 H, HEURE DU PACIFIQUE (« PT ») LE 28 MAI 2018 ET PREND FIN À 21 H HP LE 17 JUIN 2018 (LA « PÉRIODE PROMOTIONNELLE ») OU LORSQUE TOUS LES STOCKS DE PIÈCES DE JEU SERONT ÉPUISÉS, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.

Commanditaire : Le jeu instantané Grattez et gagnez de Callaway Golf^{MD} (le « jeu » ou le « jeu instantané ») est offert, exploité et administré par Callaway Golf Canada (le « commanditaire »), 280 Hillmount Road, Unit 1&2, Markham (Ontario) Canada L6C 3A1.

Modalités : En participant à la présente promotion, chaque participant (« participant ») accepte d'être lié par ces modalités (les « règles officielles »).

Comment participer : Pendant la période promotionnelle, il existe deux façons d'obtenir une carte Grattez et gagnez (une « carte »), à savoir (les cartes ne seront disponibles que jusqu'à l'épuisement des stocks) :

- (1) Visitez un établissement Golf Town et demandez une carte afin de recevoir une (1) carte, **jusqu'à épuisement des stocks.**
- (2) Envoyez une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie à : Callaway Golf, Retail Marketing GO ROGUE Scratch-and-Win Game, 280 Hillmount Rd Unit 1&2, Markham (Ontario) Canada L6C 3A1 avec votre nom écrit en lettres moulées à la main, votre adresse, votre numéro de téléphone de jour et de soir, et votre date de naissance. Les demandes doivent être postées au plus tard le 17 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi, et être reçues au plus tard le 24 juin 2018. **Jusqu'à épuisement des stocks**, une (1) carte vous sera envoyée par la poste à l'adresse indiquée sur l'enveloppe pré-adressée. Le commanditaire n'est aucunement responsable du courrier perdu, en retard, illisible, incomplet, volé, à affranchissement insuffisant ou mal dirigé. Aucun facsimilé ni aucune reproduction mécanique des participations ou des enveloppes n'est permis. **Limite** de une (1) demande de pièce de jeu gratuite par enveloppe extérieure affranchie.

POUR JOUER : Grattez la carte afin de révéler le message relatif au prix. Si la carte indique « GAGNANT », vous gagnez le prix indiqué sur la pièce de jeu (sous réserve de vérification). Si la carte indique « PRIME D'ÉCHANGE DE 50 % », vous n'êtes pas un gagnant.

Le nombre de cartes/jeux est limité à un (1) par personne pendant toute la période promotionnelle, peu importe le mode d'obtention de la carte. Toute tentative de soumission et (ou) d'obtention de plus du nombre maximal de jeux/cartes au moyen d'identités multiples/différentes ou d'autres méthodes peut annuler la participation de la personne en question.

Toutes les participations sont assujetties à la politique de protection des renseignements personnels du commanditaire, qui peut être consultée au <http://www.callawaygolf.com>. Si vous êtes un gagnant, vos renseignements pourraient également être inclus dans la liste des gagnants, qui sera accessible au public. Toutes les participations par la poste deviennent la seule propriété du commanditaire. Les participants qui ne suivent pas toutes les instructions, qui ne fournissent pas tous les renseignements exigés dans le formulaire qu'ils ont posté et (ou) qui ne respectent pas les présentes règles officielles ou d'autres

instructions du commanditaire peuvent être disqualifiés, le tout à la seule discrétion du commanditaire. Un participant n'est pas le gagnant d'un prix, même si un message de gagnant de prix ou un autre aspect quelconque du jeu l'indique, à moins que et jusqu'à ce que l'admissibilité du participant et la réclamation de gain potentiel n'aient été vérifiées.

Admissibilité : Ce concours n'est ouvert qu'aux personnes suivantes : (i) les résidents autorisés permanents du Canada, (ii) qui s'y trouvent physiquement et y résident, (iii) qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de jouer au jeu, et (iv) qui possèdent un numéro de sécurité sociale valide, un numéro d'identification fiscale personnelle valide ou un numéro d'assurance sociale valide délivré par une agence gouvernementale compétente. Les employés, sous-traitants, administrateurs, mandataires, dirigeants, successeurs et ayants droit de Callaway Golf Sales Company (le « commanditaire »), de ses filiales ou sociétés affiliées, prestataires de services multiples, distributeurs, détaillants, représentants de vente au détail, agences de publicité ou de promotion, ceux qui interviennent dans la production, le développement, la mise en œuvre ou le traitement du jeu, et les mandataires agissant pour les entités ci-dessus, et leurs sociétés mères, dirigeants, administrateurs, filiales, sociétés affiliées, prestataires de services et fournisseurs de prix respectifs, ou toute autre personne ou entité associée au jeu (collectivement les « entités du jeu ») et les membres de leur famille immédiate (conjoint, partenaire domestique, enfants, frères, sœurs, parents) et (ou) les personnes qui résident dans le même ménage que ces personnes, qu'elles soient apparentées ou non, ne peuvent pas participer au jeu et ne peuvent pas gagner de prix dans le cadre du jeu.

Probabilités de gain : Probabilités de gagner le grand prix (1) : 1 sur 6 000. Probabilités de gagner un premier prix (3) : 1 sur 2 000. Probabilités de gagner un deuxième prix (100) : 1 sur 60.

Vérification : Toutes les cartes de jeu potentiellement gagnantes sont assujetties à une vérification à la seule discrétion du commanditaire. Seules les cartes de jeu instantané Grattez et gagnez « Passez en mode Rogue » de Callaway Golf^{MD} distribuées par le commanditaire dans les établissements Golf Town participants ou en réponse à des demandes reçues par la poste pendant la durée du jeu seront acceptées, et elles ne peuvent pas être combinées avec celles de tout autre jeu. Des dispositifs de détection des fraudes peuvent être utilisés pour vérifier les gagnants. Les cartes de jeu seront annulées si elles ne subissent pas avec succès les mesures de détection des fraudes ou s'il est découvert qu'elles ont été photocopiées, reproduites, altérées, falsifiées, défigurées, trafiquées, mutilées, déchirées, volées, non émises, non autorisées, négociées, échangées, volées, obtenues de manière illégitime ou illisibles de quelque façon que ce soit, ou si elles ont été désassemblées, ou si elles ne contiennent pas les marques spéciales et (ou) les codes de sécurité autorisés, ou si elles sont défectueuses ou si elles contiennent des erreurs d'impression ou d'autres erreurs mécaniques ou si elles sont imprimées ou produites par erreur. Aucun prix ne sera décerné au titulaire d'une carte de jeu annulée, et la seule responsabilité du commanditaire à l'égard de celui-ci sera de remplacer la carte de jeu annulée par une autre carte de jeu sélectionnée au hasard, jusqu'à épuisement des stocks.

Toutes les cartes/matériels/pièces de jeu soumises deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournées. Le nombre de prix décernés ne sera pas supérieur au nombre indiqué. Dans le cas où une erreur de production, de marquage, d'impression ou de nature mécanique ou autre ou un motif, quel qu'il soit, fait en sorte qu'un plus grand nombre de prix que le nombre indiqué de prix, énoncé dans les présentes règles officielles, est disponible et (ou) réclamé dans l'une ou l'autre des catégories de prix, le commanditaire se réserve le droit de ne décerner que le nombre indiqué de prix au moyen d'un tirage au hasard parmi toutes les réclamations de prix valides. **NE MONTREZ PAS ET NE REMETTEZ PAS UNE CARTE DE JEU OFFICIELLE GAGNANTE À UN MEMBRE DU PERSONNEL DE VENTE AU DÉTAIL. LES MEMBRES DU PERSONNEL DE VENTE AU DÉTAIL NE SONT PAS AUTORISÉS À VÉRIFIER LES CARTES OU À HONORER LES RÉCLAMATIONS POUR CES PRIX.**

Prix : Les prix (« prix ») pouvant être gagnés dans le cadre de ce jeu sont les suivants : un (1) grand prix,

trois (3) premiers prix et cent (100) deuxièmes prix (collectivement, les « gagnant(s) »). **Limite** : Un (1) prix par personne/gagnant. Les prix se détaillent comme suit :

- Grand prix (1) : Jusqu'à un (1) gagnant de grand prix vérifié (le « gagnant du grand prix ») pourra choisir l'un ou l'autre des éléments suivants comme grand prix (le « grand prix ») :
 - (a) un voyage de six jours et cinq nuits pour le gagnant du grand prix et un invité à un tournoi de la PGA à déterminer à la discrétion du commanditaire afin de rencontrer Sergio Garcia et de recevoir une visite dans les coulisses du camion Callaway Tour (l'« option voyage »). L'option voyage comprend : (i) hébergement pendant cinq nuits à l'hôtel dans une ville à déterminer (chambre d'hôtel standard, occupation double), (ii) rencontre et échanges avec Sergio Garcia dans le camion Callaway Tour, (iii) 2 billets pour l'événement de la PGA en cours jeudi à dimanche, (iv) un ajustement pour 1 personne au compte Callaway Master Staff le plus près, (v) un (1) ensemble de 14 bâtons Callaway et un sac de golf (vi) et une somme totale de 500 \$ sous forme de chèque à l'ordre du gagnant du grand prix, pouvant être utilisée pour régler les repas et les frais accessoires. L'option voyage comprend également le transport aérien aller-retour pour deux entre l'aéroport majeur le plus près de la résidence principale du gagnant du grand prix au Canada (tel que déterminé par le commanditaire, à sa seule discrétion) et l'aéroport international le plus près desservant l'événement de PGA déterminé, et le transport terrestre aller-retour pour deux entre l'hôtel et l'aéroport (l'option voyage **ne comprend pas** le transport aller-retour entre la résidence principale du gagnant du grand prix et l'aéroport le plus près de cette résidence principale). **Le voyage doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2018 (la « date de fin du voyage »); aucune date de remplacement n'est disponible.** Si, pour une quelconque raison, le gagnant du grand prix ne peut pas voyager pour se rendre à l'emplacement où a lieu l'événement de la PGA et terminer le voyage avant la date de fin du voyage, le grand prix peut être annulé, tel que déterminé par le commanditaire à sa seule discrétion. Les dates exactes de voyage sont sous réserve des disponibilités et seront établies selon une entente commune entre le commanditaire et le gagnant, sous réserve du fait que le voyage doit être terminé avant la date de fin du voyage. La valeur de détail approximative (la « VDA ») de l'option voyage est estimée à **10 000 \$ US/12 859,50 \$ CA (selon le taux de change en vigueur au 4 mai 2018)**. La VDA réelle variera selon les fluctuations des tarifs aériens, la distance entre la ville de départ et la ville de destination et d'autres facteurs. La différence, le cas échéant, entre la VDA indiquée et la valeur réelle de l'option voyage ne sera pas remise. Le voyage doit être un aller-retour. Le commanditaire déterminera le transporteur aérien et l'itinéraire de vol à sa seule discrétion. Aucun remboursement ni indemnisation ne sera versé advenant l'annulation ou le retard d'un quelconque vol. Le voyage est sous réserve des disponibilités. Le voyage est assujéti aux modalités énoncées dans les présentes règles officielles et à celles stipulées par le transporteur aérien choisi par le commanditaire, telles qu'elles sont énoncées en détail dans le contrat de billet de passager ou toute autre documentation. Tous les détails du prix qui ne sont pas précisés dans les règles officielles seront déterminés à la seule et absolue discrétion du commanditaire. La sélection du transporteur aérien, de l'aéroport de départ et d'arrivée et de l'hôtel est uniquement à la seule discrétion du commanditaire. Des vols à correspondances multiples peuvent être requis, à la seule et absolue discrétion du commanditaire.

La responsabilité de toutes les dépenses et de tous les frais de déplacement accessoires non expressément indiqués dans la description ci-dessus de l'option voyage, y compris, sans toutefois s'y limiter, les transports terrestres supplémentaires, les repas, les pourboires, les droits de bagages, les frais accessoires, les droits ou tarifs douaniers imposés aux passagers, les suppléments, les droits d'aéroport, les frais de service ou frais d'installations, les frais de sécurité, les taxes et impôts et toutes autres dépenses, incombe uniquement au gagnant du grand prix. Le gagnant et son invité pourraient devoir fournir

une carte de crédit majeure valide ou une autre forme acceptable de paiement, tel qu'il sera déterminé par l'hôtel à sa seule discrétion au moment de l'enregistrement à l'hôtel, et tous les frais en chambre, appels téléphoniques, repas, boissons, frais pour rehaussement de catégorie, frais de commodité, frais personnels accessoires et tous autres frais imputés à la chambre d'hôtel du gagnant seront portés sur cette carte de crédit majeure valide ou déduits du dépôt fourni. Tous les compagnons de voyage doivent être âgés d'au moins 21 ans à la date de départ et doivent voyager selon le même itinéraire et au même moment que le gagnant du grand prix. Tous les voyageurs doivent signer les documents d'exonération de responsabilité/publicité (sauf lorsque cela est interdit par la loi) avant la délivrance des documents de voyage. Une fois que les invités de voyage sont sélectionnés, ils ne peuvent pas être remplacés, sauf à la seule et absolue discrétion du commanditaire. Le gagnant du grand prix et son invité doivent avoir tous les documents d'identification et (ou) de voyage (p. ex., un passeport valide) requis pour voyager. D'autres restrictions, modalités et limites de voyage peuvent s'appliquer. Le commanditaire ne remplacera aucun billet, bon de transport ou certificat perdu, mutilé ou volé. Le commanditaire n'est nullement responsable des frais ou charges additionnels résultant de changements apportés à l'itinéraire ou à l'hébergement par le gagnant ou son invité. Le commanditaire ne sera pas responsable des annulations, retards, détournements ou substitutions ou des actes ou omissions, quels qu'ils soient, de la part des transporteurs aériens, des hôtels ou des autres sociétés de transport ou de toute autre personne fournissant l'un ou l'autre de ces services ou hébergements aux passagers y compris des résultats découlant de ceux-ci, comme les changements dans les services ou hébergements rendus nécessaires par ces mêmes faits. Le commanditaire ne sera pas responsable des bagages perdus ou endommagés. Le gagnant du grand prix et son invité sont responsables de souscrire leur propre assurance santé et vie et de prendre en charge les coûts afférents. Tous les déplacements sont sous réserve de toutes les restrictions imposées par le département de la Défense et (ou) le département de la Sécurité intérieure, selon ce qui est nécessaire. Les billets d'avion sont non remboursables et non transférables, et ils ne sont pas valides pour les rehaussements de catégorie et (ou) les programmes de récompenses pour voyageur fréquent. Tous les billets d'avion sont sous réserve des variations de vol, des arrêts de travail ainsi que des changements d'horaire ou de route. Les détails additionnels concernant le prix et les informations sur le voyage seront transmis au gagnant au moment de la notification. Les billets d'avion, bons de transport ou certificats perdus, volés ou endommagés ne seront pas remplacés ou échangés. **OU**

- (b) un paiement forfaitaire unique de **7 000 \$ US/9 001,65 \$ CA (selon le taux de change en vigueur au 4 mai 2018)**. Payable sous forme de chèque à l'ordre du gagnant du grand prix (l'« option argent »).

Si le gagnant du grand prix est un résident des États-Unis, il se verra délivrer un formulaire 1099 de l'IRS pour la valeur du prix décerné. Le gagnant du grand prix devrait obtenir des conseils de la part d'un fiscaliste à l'égard de la présente promotion.

- Premiers prix (3 gagnants) : Jusqu'à trois (3) gagnants de premier prix vérifiés pourront choisir l'un ou l'autre des éléments suivants comme premier prix :
 - Un ensemble voyage OGIO : Si cette option est sélectionnée, le gagnant recevra un sac de golf, un sac à roulettes, une housse de voyage et un sac à dos de marque OGIO. Les demandes de modèles seront reçues mais ne seront pas garanties. **VDA de l'ensemble voyage : 880 \$ US/1 028,76 \$ CA (selon le taux de change en vigueur au 4 mai 2018); ou**

Le style, la dimension et le modèle exacts ainsi que les autres détails de l'ensemble voyage seront déterminés par le commanditaire à sa seule discrétion.

- Deuxièmes prix (100 gagnants) : Jusqu'à cent (100) gagnants de deuxième prix vérifiés pourront choisir l'un ou l'autre des éléments suivants comme deuxième prix :
 - Une douzaine de balles de golf Callaway. Si cette option est sélectionnée, le gagnant recevra une douzaine de balles de golf. Les demandes de modèles seront reçues mais ne seront pas garanties. **VDA d'une douzaine de balles de golf Callaway : 44,99 \$ US/58,99 \$ CA; ou**

Le modèle exact ainsi que les autres détails des balles de golf seront déterminés par le commanditaire à sa seule discrétion.

Modalités générales pour les prix (applicables à tous les prix) : Les prix ne peuvent être transférés et aucune substitution ne sera faite, sauf à la discrétion exclusive du commanditaire, tel qu'indiqué dans les présentes. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix (ou toute partie d'un prix) par un prix de valeur équivalente ou supérieure si le prix désigné n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit. **Les gagnants sont responsables de tous les impôts et taxes fédéraux, étatiques et (ou) locaux ainsi que des frais et coûts associés à l'obtention et (ou) à l'utilisation du prix, peu importe si celui-ci est utilisé, en tout ou en partie, ou non.** Les gagnants peuvent être tenus de fournir au commanditaire un numéro de sécurité sociale ou un numéro d'identification fiscale valide avant que le prix ne soit décerné, et ce, aux fins de déclaration fiscale. Le gagnant doit accepter le prix dans sa forme indiquée, à défaut de quoi le prix peut être annulé dans sa totalité. La différence entre toute valeur indiquée et la valeur réelle ne sera pas remise au gagnant.

Réclamation d'un prix : Vous n'êtes pas un gagnant tant que votre carte potentiellement gagnante n'a pas été reçue dans les délais impartis et vérifiée par le commanditaire conformément aux présentes règles officielles et que vous ne vous êtes pas entièrement conformé aux présentes règles officielles. Tous les gagnants doivent (1) aller au GoRogueChallenge.com pour soumettre leur nom, leurs coordonnées et le code gagnant pour vérification et (2) envoyer la pièce de jeu gagnante originale dans une enveloppe oblitérée ainsi que leur nom, leur adresse complète, leur date de naissance et leur numéro de téléphone de jour, le tout écrit à l'encre et lisiblement, en lettres moulées, à : Callaway Retail Marketing, 2180 Rutherford Rd, Carlsbad, CA 92008. Les prix ne seront arrangés qu'une fois que la carte gagnante aura été reçue. **La carte doit être reçue au plus tard le 14 juillet 2018.** Si, pour quelque raison que ce soit, un gagnant potentiel ne soumet pas sa carte avant l'heure/la date spécifiées, ou si un prix n'est pas réclamé après 17 h HP le 14 juillet 2018, le commanditaire se réserve le droit de ne pas décerner ce prix. Les prix seront arrangés directement entre Callaway Golf et le gagnant. Tous les gagnants sont sujets à vérification, y compris la vérification de l'âge, et doivent répondre à toutes les exigences d'admissibilité avant que le prix ne soit décerné, y compris, sans toutefois s'y limiter, la détention d'un passeport valide avant la date de voyage. S'il est découvert qu'un gagnant n'est pas admissible ou n'a pas respecté les présentes règles officielles, si l'un ou l'autre des documents requis n'est pas retourné dans les délais impartis, si un gagnant potentiel ne peut pas être vérifié, ou si un gagnant n'est pas par ailleurs en mesure d'accepter et de réclamer le prix dans sa forme indiquée ou n'est pas disposé à le faire, ce gagnant de prix pourra être disqualifié et le prix pourra être annulé à la seule discrétion du commanditaire. **Aucun gagnant de remplacement ne sera déterminé. LES PRIX NON RÉCLAMÉS NE SERONT PAS DÉCERNÉS.** Chaque gagnant de prix potentiel doit suivre les instructions contenues dans le formulaire d'acceptation du prix fourni par le commanditaire après que le gagnant a réclamé son prix et retourner par courriel ou par télécopieur tous les formulaires dûment remplis et signés, et fournir tout autre renseignement pouvant être requis, au commanditaire dans les trois jours suivant la notification à titre de gagnant de prix potentiel, y compris, sans toutefois s'y limiter, une déclaration sous serment d'admissibilité/une exonération additionnelle de responsabilité et de droits de publicité (lorsque cela est légal). L'absence de réponse dans les délais précisés ou toute autre non-conformité aux présentes règles officielles entraînera la disqualification en tant que gagnant de prix potentiel et annulera toute autre participation au jeu. Le commanditaire n'est pas responsable de toute non-réception de la notification par un gagnant potentiel

pour quelque raison que ce soit ni de toute non-réception par le commanditaire de la réponse du gagnant potentiel. La réception d'un prix est sous réserve de la conformité aux présentes règles officielles. Le commanditaire n'est nullement responsable des changements, quels qu'ils soient, à l'adresse de courriel, à l'adresse postale et (ou) au numéro de téléphone des participants. Le commanditaire n'est nullement responsable des courriels, du courrier, des demandes ou des réclamations de prix en retard, perdus, volés, endommagés, mutilés, séparés, incomplets, illisibles, à affranchissement insuffisant ou mal dirigés. Le courrier reçu sans adresse de retour vérifiable et lisible peut ne pas être accepté, à la seule discrétion du commanditaire.

Publicité, collecte de données et protection des renseignements personnels : Dans la plus grande mesure permise par la loi, en acceptant les prix, les gagnants et le ou les invités consentent (et acceptent de confirmer par écrit, si cela est requis) à ce que leur nom, adresse, photographie, voix et (ou) représentation soient utilisés par le commanditaire et toute personne autorisée en leur nom, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales sous toute forme de média connue actuellement ou inventée ultérieurement, sans limitations territoriales ou temporelles et sans indemnisation additionnelle. Dans la mesure permise par la loi, en participant à ce jeu, chaque participant accepte que le commanditaire utilise ses renseignements personnels tel qu'il est décrit dans sa politique de protection des renseignements personnels et dans son énoncé juridique, que l'on peut consulter au : <http://www.callawaygolf.com>.

Exonération : Dans la plus grande mesure permise par la loi, en acceptant les prix, les gagnants et les invités (si applicable) consentent (et acceptent de confirmer par écrit, si cela est requis) : (a) de dégager le commanditaire, et chacun de ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, détaillants, agences de publicité/concours et fournisseurs de prix, et chacune de leurs sociétés mères respectives, et chacun des dirigeants, administrateurs, employés et mandataires de ces sociétés (collectivement, les « parties exonérées ») de toute responsabilité, perte, réclamation ou cause d'actions, y compris, sans toutefois s'y limiter, des blessures, le décès, des dommages aux biens ou la perte de biens résultant de la participation au jeu ou encore de la réception ou de l'utilisation ou de l'utilisation abusive de tout prix, y compris tout voyage ou participation à des activités liées à celui-ci, ou encore de toute erreur typographique ou autre dans les présentes règles officielles, une pièce de jeu ou l'annonce de l'offre d'un quelconque prix; (b) en aucun cas le participant ne pourra obtenir, et renonce par les présentes à tous ses droits de réclamer, des dommages punitifs, indirects et consécutifs et tout autre dommage, autres que les débours réels; (c) toutes les causes d'actions découlant du présent jeu ou de tout prix décerné ou liées à ces derniers seront résolues individuellement, sans faire appel à quelque forme de recours collectif; et (d) toutes les réclamations, tous les jugements et tous les montants adjugés seront limités aux débours réellement engagés, exclusion faite des honoraires d'avocats et des frais judiciaires.

De plus, les participants comprennent et acceptent que tous les droits prévus à l'article 1542 du code civil de la Californie (l'« article 1542 ») et dans toutes les lois similaires des États ou territoires des États-Unis qui pourraient s'appliquer à l'exonération qui précède et aux autres exonérations contenues dans les présentes font, par les présentes, l'objet d'une renonciation expresse et perpétuelle. Les participants acceptent que l'article 1542 prévoit ce qui suit : « [TRADUCTION] UNE EXONÉRATION GÉNÉRALE NE S'ÉTEND PAS AUX RÉCLAMATIONS DONT LE CRÉANCIER NE CONNAÎT PAS OU NE SUSPECTE PAS L'EXISTENCE EN SA FAVEUR AU MOMENT DE L'EXÉCUTION DE L'EXONÉRATION ET QUI, SI ELLES AVAIENT ÉTÉ CONNUES DE LUI OU D'ELLE, AURAIENT EU UNE INCIDENCE IMPORTANTE SUR SON RÈGLEMENT AVEC LE DÉBITEUR. » Les exonérations prévues aux présentes sont destinées à s'appliquer à toutes les réclamations dont l'existence n'est pas connue ou suspectée avec l'intention de renoncer aux effets des lois exigeant l'intention d'exonérer les réclamations futures inconnues.

Conditions générales : Le commanditaire et les entités du jeu ne sont nullement responsables du mauvais fonctionnement ou d'autres erreurs et défaillances liées aux systèmes informatiques, au matériel ou aux logiciels, des retards de transmission informatique ou des connexions réseau défectueuses, qu'ils soient de nature humaine ou technique. Le commanditaire et les entités du jeu ne sont nullement responsables des participations ou des informations de participation en retard, incorrectes, perdues,

incomplètes, endommagées ou mal dirigées, que cela soit causé par des utilisateurs ou par tout matériel ou programme associé au jeu ou utilisé dans le cadre de celui-ci ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans le cadre du jeu ou pour toute autre raison. Si, de l'avis du commanditaire, il existe des preuves soupçonnées ou avérées de traficage ou de fraude relativement à une quelconque portion du présent jeu, ou si des difficultés techniques compromettent une quelconque portion du jeu ou l'intégrité du jeu (le tout selon ce que détermine le commanditaire à sa seule discrétion), le commanditaire se réserve le droit de suspendre ou de modifier le jeu ou d'y mettre fin. **Avertissement : Toute tentative délibérée par un participant ou toute autre personne d'endommager un site Web, de trafiquer le processus de participation ou de porter atteinte d'autre façon au fonctionnement légitime du jeu peut être une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative est effectuée, le commanditaire se réserve le droit de coopérer à toute poursuite à l'encontre de cette ou de ces personnes et de tenter d'obtenir toutes les réparations permises dans la plus grande mesure permise par la loi.** Dans le cas où le commanditaire ou l'une des sociétés affiliées du commanditaire se trouve dans l'impossibilité de poursuivre le jeu ou dans le cas où l'intégrité et (ou) la faisabilité du jeu ou l'attribution d'un prix est compromise par un événement, y compris, sans toutefois s'y limiter, un incendie, une inondation, une épidémie, un séisme, une explosion, un conflit de travail, une grève, une catastrophe naturelle ou un acte d'un ennemi public, la défaillance d'un satellite ou d'une pièce de matériel, une émeute ou des troubles civils, une guerre (déclarée ou non déclarée), une menace ou activité terroriste, une loi d'un gouvernement fédéral, étatique ou local, une ordonnance réglementaire, une ordonnance d'un tribunal ou d'un organe territorial, ou une autre cause qui est raisonnablement indépendante de la volonté du commanditaire ou des sociétés affiliées du commanditaire (chacun étant un événement de « force majeure »), le commanditaire et les sociétés affiliées du commanditaire auront le droit, à leur seule discrétion, d'abrégé, de modifier, de suspendre, d'annuler le jeu ou d'y mettre fin sans préavis et sans obligation future. Si le commanditaire ou les sociétés affiliées du commanditaire choisissent, à leur discrétion, d'abrégé ou d'annuler le jeu ou d'y mettre fin par suite d'un événement de force majeure, le commanditaire ou les sociétés affiliées du commanditaire se réservent le droit, mais n'auront pas l'obligation, de décerner les prix.

Lois régissant le concours : En participant au jeu, les participants acceptent que toutes les questions concernant l'interprétation, la validité et le caractère exécutoire des présentes règles officielles, les droits et les obligations du participant ou les droits et les obligations du commanditaire dans le cadre du jeu sont régies par les lois de l'État de la Californie sans donner effet à toute règle visant le choix des lois ou le conflit des lois, et elles sont interprétées conformément à ces lois.

Arbitrage des différends : Toute controverse ou réclamation résultant du jeu ou liée à celui-ci sera réglée par arbitrage obligatoire dans un emplacement situé dans le comté de San Diego, en Californie, tel qu'il sera déterminé par un arbitre selon ce qui est énoncé dans les présentes (à la condition que cet emplacement convienne raisonnablement au demandeur), ou dans tout autre emplacement convenu mutuellement par les parties, selon les règles de procédures pour les différends commerciaux énoncées dans les *Comprehensive Arbitration Rules and Procedures of JAMS* (les « règles et procédures JAMS ») alors en vigueur, et la sentence rendue par l'arbitre ou les arbitres peut être homologuée par tout tribunal compétent. L'arbitre sera sélectionné conformément aux règles et procédures JAMS. L'arbitre appliquera les lois de la Californie conformément à la loi appelée *Federal Arbitration Act* et les statuts de prescription applicables et honorera les revendications de privilège reconnues en droit. Dans le cas où le demandeur est en mesure de prouver que les coûts de l'arbitrage seront prohibitifs comparativement aux coûts d'un procès, le commanditaire paiera la partie des frais de dépôt et d'audience du demandeur relatifs à l'arbitrage qui, selon ce que déterminera l'arbitre, est nécessaire pour empêcher que les coûts de l'arbitrage soient prohibitifs. Si une partie quelconque de cette disposition d'arbitrage est réputée invalide, inexécutable ou illégale (à l'exception du fait que les réclamations ne feront pas l'objet d'un arbitrage sur une base collective ou représentative), ou entre d'autre façon en conflit avec les règles et les procédures établies par JAMS, le reste de cette disposition d'arbitrage demeurera en vigueur et sera interprété conformément à son contenu comme si la disposition invalide, inexécutable, illégale ou conflictuelle ne faisait pas partie de la disposition

d'arbitrage. Si toutefois la partie qui est réputée invalide, inexécutable ou illégale est le fait que les réclamations ne feront pas l'objet d'un arbitrage sur une base collective ou représentative, l'intégralité de cette disposition sera frappée de nullité, et ni le demandeur ni le commanditaire n'aura le droit de soumettre son différend à l'arbitrage. En pareil cas, le participant accepte la compétence et le ressort des tribunaux fédéraux, étatiques et locaux situés dans le comté de San Diego, en Californie. Par suite du dépôt d'une demande d'arbitrage, toutes les parties à l'arbitrage auront un droit de communication préalable, laquelle communication préalable doit être terminée dans un délai de 60 jours suivant la demande d'arbitrage, sauf si elle est prolongée d'un commun accord entre les parties. La partie qui a gain de cause aura droit à l'adjudication par l'arbitre des honoraires d'avocats raisonnables et des autres coûts raisonnablement engagés dans le cadre de l'arbitrage. **L'ARBITRAGE DES DIFFÉRENDS AUX TERMES DE CE PARAGRAPHE SERA À UN TITRE INDIVIDUEL POUR LE PARTICIPANT, ET NON À TITRE DE REQUÉRANT OU DE MEMBRE D'UN GROUPE DANS UN PRÉTENDU RECOURS COLLECTIF OU RECOURS REPRÉSENTATIF. NE PARTICIPEZ PAS À CE CONCOURS SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS QUE LES RÉCLAMATIONS OU CONTROVERSES FASSENT L'OBJET D'UN ARBITRAGE CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES RÈGLES OFFICIELLES.**

Conflits : En cas de conflit entre les modalités des présentes règles officielles et les modalités figurant dans des documents de commercialisation ou des documents promotionnels, les cartes de jeu ou des règles abrégées, les présentes règles officielles s'appliqueront et auront préséance. Si une quelconque disposition des présentes règles officielles est déclarée invalide, illégale ou inexécutable par un arbitre ou un tribunal compétent, les dispositions restantes des présentes règles officielles continueront d'être pleinement valides, légales et exécutoires.

Pour les résidents du Québec : Tout litige concernant l'organisation ou la tenue d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un accord.

Règles officielles/nom des gagnants Pour recevoir le nom des gagnants (après le 14 juillet 2018) ou une copie des présentes règles officielles, veuillez envoyer une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie à l'adresse suivante : Callaway Golf Go Rogue Scratcher Sweepstakes, « Official Rules » (règles officielles) or « Names of Winners » (nom des gagnants) (précisez lequel), 2180 Rutherford Rd., Carlsbad, CA 92008. Toutes les demandes doivent être reçues avant le 30 juin 2018. Les résidents canadiens peuvent ne pas affranchir l'enveloppe de retour. Le nom des gagnants sera également affiché sur le site Web.

Commanditaire : Callaway Golf Canada, 280 Hillmount Road, Unit 1&2, Markham, (Ontario) Canada L6C 3A1.
